

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur i belge



Tribunal de l'entreprise de Llège **Division Verviers**

MARS 2019

Le greffiereffe



N° d'entreprise : 0721 580 723

Dénomination

(en entier): LCDL

(en abrégé) :

Forme juridique: sprl

Adresse complète du siège: Turlurette 10, 4861 Soiron

Objet de l'acte: Erratum

Il resulte d'un extrait analytique conforme dressé par Manon DEPREZ, notaire associée à Saint-Nicolas (Tilleur) le 25 février 2019 publié aux Annexes du Moniteur belge le 28 février suivant sous le numéro 0308763

"Les deux cent (200) parts ont été souscrites en espèces, au prix de mille euros (1.000,00 EUR) chacune, par ' Monsieur LÉONARD David. Les parts ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de cent pour cert (100%), par un versement en espèces effectué au compte numéro BE90 0018 5787 3332, ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS. Une attestation bancaire de ce dépôt a été remise au notaire soussigné".

Ledit extrait analytique conforme doit se lire comme suit :

"Les deux cent (200) parts ont été souscrites en espèces, au prix de cent euros (100,00 EUR) chacune, par Monsieur LÉONARD David. Les parts ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), par un versement en espèces effectué au compte numéro BE90 0018 5787 3332, ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS. Une attestation bancaire de ce dépôt a été remise au notaire soussigné".

Pour extrait analytique conforme, faut à Tilleur le 4 mars 2019.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).